AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223_13-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223_13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Madame BLUTEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE,
Madame GOLDANI-BLANCHET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MIRAULT
Madame QUINTON, dont le pouvoir a été attribué à Madame BA-TALL

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente

FONDETTES - RESIDENCE LE HAMEAU DE LA THIBAUDIERE – FIXATION DES LOYERS DES 15 LOGEMENTS INCLUSIFS

(G/100)

Le Directeur Général et le Directeur des Services à la Clientèle indiquent au Conseil d'Administration que l'Office va prochainement réceptionner l'opération Le Hameau de la Thibaudière, située avenue des Droits de l'Homme à Fondettes.

Cette opération est constituée d'une structure collective (EPHAD) d'une capacité de 80 places. Cet établissement sera mis à disposition d'AGEVIE, qui en assurera la gestion complète, par le biais d'une convention de location.

Par ailleurs, cette opération est également constituée de 15 logements inclusifs financés comme suit : 4 PLUS, 9 PLAI et 2 PLS. Ces logements seront également mis à disposition d'AGEVIE par le biais de conventions de location individuelles. AGEVIE en assurera la gestion complète en contrepartie du versement d'indemnités de gestion de la part de Tours Habitat, afin de loger des personnes âgées ou en situation de handicap.

Après avoir effectué l'étude d'équilibre de gestion de cette opération, le Directeur Général propose de fixer le prix du loyer à 7,41 €/m²/SU pour les PLUS, à 6,58 €/m²/SU pour les PLAI, et 9,16 €/m²/SU pour les PLS soit :

Typologie	Financement	Nombre	Surfaces Habitables	Surfaces Utiles	Loyers (hors charges)
II	PLUS	3	49,02 m² SH	49,02 m² SU	375,23 €
III	PLUS	1	75,81 m² SH	75,81 m² SU	520,87 €
I	PLAI	2	39,51 m² SH	39,51 m² SU	278,26 €
II	PLAI	6	50,67 m² SH	50,67 m² SU	330,44 €
III	PLAI	1	71,98 m² SH	71,98 m² SU	430,08 €
II	PLS	2	51,82 m² SH	51,82 m² SU	469,23 €

En outre, ces logements étant labellisés « inclusifs », la gestion en sera confiée exclusivement à AGEVIE et ils ne seront donc pas comptabilisés dans le flux de logements à mettre à disposition des différents réservataires.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'accepter les prix de loyers ainsi indiqués.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12/12/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

TOURSHABITAT
OPH de Tours Métropole Val de Loire

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 14/12/2023 à 11:53